NOTE D'INFORMATION

CT SECUR RENDEMENT

Nature juridique
FCP

Société de gestion
Capital Trust Gestion

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP20064 en date du 30/06/2020.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

MK

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **Capital Trust Gestion** sise à **50, Bd. Rachidi 20.000 Casablanca** représentée par **Monsieur Anasse OUCHARIF** en sa qualité de **Président Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

CAPITAL TRUST GESTION SA
50, Bd. Rachidi - Casablanca
Tél. : 05 22 46 63 50 - Fax: 05 22 49 13 07

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
MK

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **CT SECUR RENDEMENT**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000038622**
- Date et référence de l'agrément : **20/05/2020, GP20047**
- Date de création : **08/06/2020**
- Siège social : **50, Bd. Rachidi 20.000 Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **01er janvier** au **31 décembre**
- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **100,000** Dirhams
- Etablissement de gestion : **Capital Trust Gestion**
- Etablissement dépositaire : **CDG** sis à **Place Moulay El Hassan, Immeuble Mamounia, Rabat** représenté par **Madame Latifa ECHIHABI** en sa qualité de **Secrétaire Général**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
Capital Trust Gestion	Anasse OUCHARIF	0522 46 63 65

- Commissaire aux comptes : **A. SAAIDI & Associés** représenté par **Madame Bahaa SAADI**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations OMLT**
- Sensibilité min : **1.1 (exclu)**
- Sensibilité max : **7 (inclus)**
- Indice de référence : **Indice Obligataire : "MBI Global " (Moroccan Bond Index Global) tel que publié par BMCE Capital. En cas de disparition de l'indice "MBI Global" les parties conviendront d'un commun accord de l'indice qui le remplacera.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif du fonds est de surperformer son indice de référence (MBI Global) dans le cadre de l'orientation de placement arrêtée d'un commun accord avec la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) tout en respectant les contraintes d'investissement.**
- Stratégie d'investissement :

 Le FCP investira son actif en permanence à hauteur de 90% au moins, hors titres d'OPCVM « Obligations Moyen Long Terme », créances représentatives des opérations de pensions qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances. Le FCP pourra également investir un maximum de 10% de ses actifs en actions, en certificats d'investissement, en droits d'attribution ou de souscription, en Titres d'Organisme de Placements Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), en titres d'organismes de placement collectif en Capital (OPCC) et en titres de fonds de placement collectifs en titrisation (FPCT) tout en respectant la réglementation en vigueur.

 Le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 L'univers d'investissement du fonds est constitué de :

 - Obligations ;

 - Titres de créances négociables ;

 - Certificats d'investissements ;

 - Titres d'Organisme de Placements Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) ;

 - Actions ;

 - Droits d'attribution ou de souscription ;

 - Titres d'Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC) ;

 - Titres de Fonds de Placement Collectifs en Titrisation (FPCT) ;

 - Dépôts à terme.

 Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pensions dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.
- Durée de placement recommandée : **Entre 3 et 5 ans**
- Souscripteurs concernés : **Institutionnels - La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *
MC
MK

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **Dès la publication de la NI**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire. La valeur liquidative est calculée tous les vendredis, ou si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Le premier jour ouvrable qui suit la détermination de la valeur liquidative, celle-ci est affichée dans les locaux de Capital Trust Gestion. Elle est également publiée dans un journal d'annonces légales une fois par semaine.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscription et de rachat sont reçues au siège de CAPITAL TRUST GESTION, au plus tard le vendredi avant 10h00, pour être exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour même. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la prochaine valeur liquidative.**
- Affectation des résultats : **Capitalisation entière. A la fin de chaque exercice social le fonds procède à la capitalisation intégrale des résultats. Les intérêts sur titres de créance seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.**
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscription sont nulles.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachat sont nulles.**

 - Cas d'exonération :
 - **Néant.**

- Frais de gestion :
 - **2% HT maximum l'an. Les frais de gestion devant être encourus par l'OPCVM sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par Capital Trust Gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP et prélevés trimestriellement.**

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
Commissions de l'AMMC	0,025% H.T
Frais du dépositaire	0.015% HT
Frais Maroclear - Droits d'admission trimestriels	Selon la tarification en vigueur
Frais Maroclear - Commission annuelle de gestion du compte d'émission	3 600,00 DHS HT
Frais Commissaire aux Comptes	20 000,00 DHS HT
Frais de publications	Selon les tarifs fixés par le journal
Frais SDG	Les frais de gestion revenant à la SDG sont composés d'une rémunération fixe, et d'une rémunération variable basée sur la surperformance. Les taux de rémunération appliqués sont ceux prévus dans le mandat de gestion.

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *